

Mois de la prévention de la fraude

Mars est le [Mois de la prévention de la fraude](#), dont le thème cette année est «La fraude: le crime caché». Ce thème nous rappelle combien la fraude passe souvent inaperçue, car elle est sous-déclarée et se dissimule derrière des technologies convaincantes, au-delà des frontières et au cœur de nos échanges en ligne quotidiens.

La fraude demeure l'un des principaux crimes touchant les aînés, et les fraudeurs perfectionnent sans cesse leurs méthodes et leurs tactiques. Il est donc primordial de rester vigilant et de s'entraider!

Parler de fraude peut être inconfortable ou bouleversant, et c'est tout à fait normal. Il est important de se rappeler que la fraude peut toucher n'importe qui, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son parcours. Vous n'êtes pas seul dans ce combat!

Fraudes courantes visant les aînés et comment les éviter:

Arnaque des grands-parents

Des fraudeurs se font passer pour un petit-enfant ou un membre de la famille en détresse, prétextant un accident, une arrestation ou une urgence médicale. Ils font pression sur leur victime pour qu'elle leur envoie de l'argent immédiatement, tout en lui assurant que la transaction restera secrète. Pour vous protéger, appelez directement le proche concerné au numéro de téléphone que vous connaissez et n'envoyez jamais d'argent sous la pression.

Fraudes liées à l'investissement

Les fraudeurs promettent des rendements élevés avec peu ou pas de risques. Ils utilisent souvent de faux titres professionnels et des techniques de pression, se présentant avec des documents d'apparence professionnelle pour paraître légitimes. Une fois l'argent envoyé, ils disparaissent! Les fraudes liées aux [cryptomonnaies](#) sont devenues courantes : les fraudeurs se vantent d'investissements fructueux pour persuader leurs victimes et utilisent de fausses plateformes de négociation électroniques pour les convaincre d'envoyer de l'argent ou des cryptomonnaies. Faites toujours des recherches approfondies, vérifiez les inscriptions auprès des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières et ne prenez jamais une décision d'investissement à la hâte.

Arnaques sentimentales

Les fraudeurs créent de faux profils en ligne sur des sites de rencontres ou dans les médias sociaux pour établir un lien affectif avec leur victime, demandant finalement de l'argent pour des raisons telles que les frais de voyage ou une urgence médicale. Ils peuvent même vous proposer de « vous conseiller » à investir dans les fausses cryptomonnaies. Ils évitent généralement les rencontres en personne et fournissent des détails personnels incohérents. Protégez-vous en étant prudent dans les relations qui évoluent rapidement et n'envoyez jamais d'argent à une personne que vous n'avez jamais rencontrée.

Fraudes liées aux faux enquêteurs bancaires

Se faisant passer pour des employés d'une institution bancaire, des agents des forces de l'ordre ou des enquêteurs de sécurité, les fraudeurs prétendent que votre compte a été compromis et vous demandent de retirer ou de transférer des fonds vers un « compte sécuritaire » qui leur appartient en réalité. Rappelez-vous, les banques légitimes ne vous demanderont jamais de déplacer votre argent. Vérifiez toujours directement auprès de votre banque!

Fraudes liées au recouvrement d'argent

Après un incident de fraude, des fraudeurs peuvent communiquer avec la victime en se faisant passer pour un représentant des forces de l'ordre, du gouvernement, d'une banque ou de services de recouvrement. Ils affirment pouvoir aider à recouvrer les fonds perdus moyennant des frais, exploitant l'espoir et l'urgence ressentie par la victime. Certaines victimes peuvent chercher de l'aide en ligne, ce qui peut les mener à de faux sites Web de sociétés de recouvrement qui exploitent leur vulnérabilité.

N'oubliez pas que les organismes légitimes n'exigent aucuns frais pour leurs services de recouvrement. Vérifiez toujours l'authenticité de tout service de recouvrement et demandez de l'aide à des sources fiables et reconnues.

Plus de façons de vous protéger et de protéger les autres

1. Regardez notre courte vidéo

Découvrez quelques-unes des fraudes les plus courantes visant les aînés canadiens :

○ <https://www.youtube.com/watch?v=6a5lpozz6R4>

2. Écoutez notre balado

Profitez des conseils d'experts du Centre antifraude du Canada dans notre plus récent balado :

○ [Spotify](#)

○ [Balados Apple](#)

3. Parlez-en à votre famille et à vos amis

Parler ouvertement et sans jugement permet à chacun de se sentir mieux préparé. Encouragez vos proches à prendre le temps de vérifier les renseignements et à demander de l'aide si quelque chose leur semble louche.

○ En savoir plus : <https://antifraudcentre-centreantifraude.ca/protect-protegez-fra.htm>

4. Signalez les fraudes ou les contacts suspects

Si vous êtes victime de fraude ou si vous avez affaire à un comportement suspect, signalez-le! Cela aide les autorités à suivre les tendances et à prévenir les fraudes.

○ Signalez-le ici : <https://signaler cyberet fraude.canada.ca/>

Quelles que soient les nouvelles technologies ou les méthodes utilisées par les fraudeurs, votre meilleure défense contre la fraude est de la reconnaître, la contrer et la dénoncer!

Restez vigilants et transmettez ce message à vos réseaux, à vos amis et à votre famille. Merci de vous joindre à la lutte contre la fraude!

Restez informé :

- en suivant notre [page Facebook « Aînés au Canada »](#)
- en vous abonnant au [bulletin de la secrétaire d'État \(Aînés\)](#)



La sécurité de vos prestations, c'est entre vos mains

Des gestes simples pour protéger vos renseignements personnels

Ce feuillet vous propose des conseils pour protéger vos renseignements personnels ainsi que vos prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Régime de pensions du Canada (RPC), du Supplément de revenu garanti (SRG), de l'Allocation et de l'Allocation au survivant. Il vous aidera aussi à reconnaître les situations à risque et à y réagir en toute confiance.

Ce qu'il faut surveiller

Contactez immédiatement Service Canada si vous relevez l'un des éléments suivants :

- Vous apprenez qu'une autre personne reçoit ou utilise vos prestations.
- Des changements ont été apportés à vos renseignements personnels sans votre consentement (adresse, état matrimonial ou coordonnées bancaires).
- Une personne vous oblige à lui verser une partie ou la totalité de vos prestations.
- Des documents personnels semblent suspects ou modifiés (preuve de résidence, procuration, etc.).

Reconnaître les appels ou les visites légitimes

Dans certains cas, notre personnel peut vous appeler ou vous visiter à domicile. Toutefois, si une personne prétend travailler pour le gouvernement du Canada et que vous avez un doute, téléphonez au **1 800 O-Canada (1-800-622-6232 / ATS : 1-800-926-9105)** afin de vérifier si son nom figure sur la liste du personnel.

Tenez à jour vos renseignements personnels pour plus de sécurité

Pour éviter toute erreur ou fraude, informez Service Canada rapidement de tout changement concernant ce qui suit :

- Adresse postale et résidentielle
- Informations bancaires
- État matrimonial (personne mariée, conjointe de fait, veuve, séparée ou célibataire)
- Absence du Canada d'une durée de plus de six mois

Si vous souhaitez modifier vos renseignements personnels, vous devrez contacter chaque organisation gouvernementale concernée, car cette mise à jour ne s'effectuera pas automatiquement.

Service Canada peut vous aider :

Par téléphone :

- SV et RPC : **1-800-277-9915** (ATS : 1-800-255-4786)
- Centre d'appui des services mobiles (ce service s'adresse aux personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui éprouvent des difficultés concernant notamment la langue ou la littéracie) : **1-877-631-2657** (ATS : 1-833-719-2657)

En personne : bureaux.service.canada.ca/fr

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada

Si vous croyez être victime d'une fraude, demandez de l'aide au Centre antifraude du Canada sur Internet ou par téléphone, au **1-888-495-8501**.



Mise à jour : 8 janvier 2026

